



Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides : le Parc national peut vous accompagner

Le Parc national des Pyrénées a lancé un appel à manifestation d'intérêt « préservons et restaurons nos milieux aquatiques et humides », au titre de l'année 2024.

Il permet de cofinancer des projets menés en faveur de la préservation des milieux aquatiques et humides, accompagnées le cas échéant d'une sensibilisation à la biodiversité de ces milieux particuliers et à leur préservation.

Cet appel est destiné à toute entité publique ou privée souhaitant proposer un projet contribuant à la préservation et la restauration de ces milieux sur le territoire du Parc national des Pyrénées, de leur biodiversité. Il est ouvert et ne fixe donc pas de liste préétablie de types ou de modalités d'actions éligibles.

Jusqu'au vendredi 28 juin 2024 à 12 heures, des notes d'intention, conformément aux modalités définies dans le dossier, sont reçues. Les dossiers définitifs doivent être déposés avant le vendredi 27 septembre 2024.

Le dossier est disponible :

- sur <https://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/actualites/preserver-et-restaurer-les-milieux-aquatiques-et-humides-le-parc-national-peut-vous>
- www.calameo.com/read/0043821057625b56ee881

Contact Presse :

Marie Hervieu – chef du service Valorisation des patrimoines et du territoire du Parc national
marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr

06 07 35 34 00

